BLA BLA





Mesdames/ Messieurs

Veuillez prendre note que pour alléger notre tâche, dorénavant seules les grandes lignes du procès-verbal seront inscrites dans le journal le BLA-BLA.

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi 10 septembre 2018 à 19 h, dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents: Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux et M. Gilles Gosselin, lesquels forment quorum.

Sous la présidence de M. André Henri, maire.

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, directrice générale et elle agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

2. <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Après lecture, il est unanimement résolu par les conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. Que l'ordre du jour suivant soit accepté, le point varia demeurant ouvert.

- 1. Ouverture de la séance ;
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;
- 3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du mois d'août 2018.
- 4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrites à la liste des comptes ; (voir liste)
- 5. Adoption des comptes à payer ; (voir liste)
- 6. Dépôt de la situation financière ;
- 7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Comité des fêtes
- 8. Administration;
 - 8.1 Demande de la municipalité à l'association du Lac Nicolet
 - 8.2 Avis motion code d'éthique d'employés

- 9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1 Dossier EXP
 - 9.2 Collecte du compost rue Paradis.
- 10. Sécurité publique ;
 - 10.1 MRC la plus sécuritaire
 - 10.2 Lettre des propriétaires rues Paradis.
 - 10.3 Nommez un procureur pour remise des dossiers à la cour municipale.
- 11. Voirie;
 - 11.1 Modification de la programmation de la TECQ
 - 11.2 Demande au MTQ de remplacer et nettoyer les ponceaux aux l'entrée du Village.
- 12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Dossier avis d'infraction
 - 12.2 Projet télévisé
 - 12.3 Lettre A.R.L.N
- 13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Programme de soutien pour les sites d'activités en plein air.
 - 13.2 Invitation aux élus MRC
- 14. Affaires diverses;
 - 14.1 Demande de Domtar
 - 14.2 Rencontre avec les propriétaires de la rue Paradis
- 15. Liste de la correspondance;
- 16. Varia;
 - 16.1 Rencontre avec l'inspecteur
 - 16.2 Envoie d'un constat à l'installation sanitaire classé D
 - Fabrique de la Paroisse Saint-André Bessette Communauté de Ham-Nord demande des dons pour la levée de fond pour la réparation du toit de l'église de Ham-Nord.
- 17. Période de questions;
- 18. Levée de la séance.

2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2018.</u>

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 août 2018 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois d'août. De plus, la secrétaire-trésorière est dispensée de la lecture de ce procès-verbal, chacun ayant reçu sa copie avant la séance du Conseil.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus : 2 944.88\$
Salaire DG : 2 816.57\$
DAS mensuel : 3 546.44\$
Téléphones : 242.16\$
Bell Mobilité 84.56\$
Hydro Québec 1 887.33\$

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **60 519.47** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

1	Réal Tremblay (remb. / remplacement C#404)	100.00
2	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.73
3	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.73
4	Société Canadienne des postes (timbres)	293.19
5	Receveur Général du Canada (DAS)	976.03
6	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 570.41
7	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	32.98
8	Visa Desjardins (divers achats)	40.00
9	Société Canadienne des postes (lettres recommandées)	34.50
10	Comité des Fêtes de Sts-Martyrs-Canadiens (gâteaux))	400.00
11	Association Fibromyalgie Arthabaska-Érable décès M. Perron)	50.00
12	Fondation CLSC Suzor-Côté (don / décès Mme Legris)	50.00
13	Groupe Ultima inc. (assurances)	484.00

14	André Henri, maire	890.00
15	Michel Prince, conseiller	342.48
16	Christine Marchand, conseillère	342.48
17	Rémy Larouche, conseiller	342.48
18	Claude Caron, conseiller	342.48
19	Jonatan Roux, conseiller	342.48
20	Gilles Gosselin, conseiller	342.48
21	Bell Mobilité inc. (août)	84.56
22	Buropro (août)	717.36
23	La Capitale (septembre)	880.04
24	Excavation Marquis Tardif inc. (travaux chemins, ponceaux /	25 850.27
25	Gesterra (juillet, sept.)	7 446.35
26	Groupe Environex (juillet, août)	1 103.76
27	Hamel Propane inc. (location réservoirs)	430.98
28	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	336.43
29	Hydro-Québec (salle municipale)	607.23
30	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	97.76
31	Hydro-Québec (quai)	54.45
32	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	453.64
33	Hydro-Québec (éclairage public / août)	253.90
34	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	21.23
35	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. du Lac)	21.23
36	Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. (avocate / juillet)	281.27
37	Robert Lemay (3e versement - contrat pelouse)	487.50
38	Sogetel (septembre)	242.16
39	Vivaco Groupe Coopératif (août)	13.86
40	ADMQ (colloque zone)	250.00
41	CQSF - Centre-du-Québec Sans fil (bibliothèque)	130.00
42	Librairie Pantoute (bibliothèque)	31.50
43	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #5)	2 563.00
44	Total du salaire de la D.G. :	2 816.97
45	Total des salaires & déplacements :	7 326.57
	TOTAL:	60 519.47 \$

6. <u>DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</u>;

7. <u>RAPPORT DES COMITÉS</u>;

7.1 Comité des Fêtes du 75^e

Le comité des fêtes a remis un montant de 2 100.00\$ à la fondation à notre Santé de l'hôtel Dieu d'Arthabaska.

8. <u>ADMINISTRATION</u>

8.1 <u>DEMANDE À L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC NICOLET</u>.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une demande pour acquérir une parcelle de terrain de l'A.R.L.N pour effectuer une implantation d'installation sanitaire qui servira au pavillon pour la guérite.

8.2 <u>AVIS DE MOTION MODIFICATION AU CODE</u> <u>D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS</u> <u>MUNICIPAUX.</u>

Attendu que l'ajout de nouvelle condition au code d'éthique et de déontologie des employés doit être apporté tel que prévu (art.178PL155) . Le résumé de la modification est le suivant :

Dans les douze mois qui suivent la fin de l'emploi, il est interdit au personnes suivantes :

- 1. le directeur général et son adjoint;
- 2. le secrétaire- trésorier et son adjoint;
- 3. le trésorier et son adjoint;
- 4. le greffier et son adjoint.
- 5. Inspecteur municipal

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures dans le monde municipal.

Le présent avis de motion est donné par Mme Christine Marchand conseillère.

9.0 AQUEDUC ET ÉGOUTS ;

9.1 DOSSIER EXP

Préparation et demande de soumission pour les travaux dans village.

9.2 COLLECTE DU COMPOST RUE PARADIS.

Attendu que la directrice générale a reçu plusieurs plaintes de résidents de la rue, Paradis durant l'été 2018 lui mentionnant que la collecte de compost n'avait pas été amassée à plusieurs reprises souvent durant la période estivale.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une lettre soit remise à Gaudreau environnement avec copie conforme à Gesterra faisant part de cette fâcheuse situation et que des procédures soient prises pour améliorer cette situation.

9.3 TEST D'EAU LAC NICOLET ET COULOMBE

À titre d'information les analyses sont faites comme prévu.

10. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>;

10.1 MRC LA PLUS SÉCURITAIRE

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Jonatan Roux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que le retour du programme Urgence Bois-Francs de la MRC la plus sécuritaire est autorisé.

Que la formation aura lieu le vendredi 12 octobre 2018.

10.2 LETTRE DES PROPRIETAIRES RUES PARADIS.

Une demande a été présentée par certains propriétaires de la rue Paradis pour retirer la lumière à l'ancienne intersection de la rue Paradis et Gosford Sud entre Les Ling et Mme Poirier.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que l'ampoule de cette lumière soit retirée.

10.3 NOMMEZ UN PROCUREUR POUR REMISE DES DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté

Que le procureur assigné d'office pour représenter la municipalité dans les dossiers déposés à la cour municipale est Me Sylvain Beauregard

11. **<u>VOIRIE</u>**;

11.1 MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECO

Attendu que nous devons apporter des corrections à la programmation de la TECQ

Attendu que pour donner suite au dépôt des soumissions reçues avec des coûts supérieurs à l'enveloppe d'argent disponible pour réaliser les travaux de pluvial.

Attendu que les travaux d'asphaltage prévus doivent être reportés

En Priorité #1	Nouveau pu	its et raccordement	95 000.\$
En Priorité #2	Plan d'inter	vention aqueduc	5 000.\$
	Plan d'inter	vention sanitaire	5 000.\$
En Priorité #3	Aucun		
En Priorité #4	(Voirie)	Réseau pluvial	296 992.\$
En Priorité #4	(Voirie)	Asphaltage	116 694.\$

Pour un total de subvention de 483 806.\$ La partie de la municipalité à être investi est de 34 860. Qui représente un grand total de 518 686.00\$

Attendu que : la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que: la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Christine Marchand, conseillère appuyée par M. Gilles Gosselin conseiller et il est résolu à l'unanimité

Que : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que: la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que: la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

Que : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles. La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Il est résolu .

Que : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que: la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixées à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés

Que : la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

11.2 <u>DEMANDE AU MTQ DE REMPLACER ET</u> <u>NETTOYER LES PONCEAUX AUX L'ENTRÉE DU</u> <u>VILLAGE.</u>

Attendu que des vérifications ont été faites par la Firme EXP des ponceaux aux entrées du Village.

Attendu que nous demandons au Ministère des Transports de remplacer ou de nettoyer les ponceaux situés aux deux entrées du village de Saints-Martyrs-Canadiens.

En conséquence il est proposé par Jonatan Roux, appuyé par Gilles Gosselin il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que la demande soit envoyée au Ministère des Transports pour effectuer les travaux nécessaires.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT;

12.1 DOSSIER AVIS D'INFRACTION

Les avis d'infractions ont été remis aux personnes concernées.

12.2 PROJET TÉLÉVISE

Aucun suivi

12.3 <u>LETTRE A.R.L.N</u>

Une demande pour former un comité en environnement a été présentée. Un comité sera formé prochainement.

13. LOISIRS ET CULTURE;

13.1 PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LES SITES D'ACTIVITÉS EN PLEIN AIR

Attendu que les membres du Conseil désirent qu'un projet soit présenté pour la réparation du quai municipal et pour l'amélioration du pavillon à la guérite dans le cadre de ce projet.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que la directrice générale est autorisée à présenter la demande au nom de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, dans le cadre du programme soutien pour les sites de Plein Air.

13.2 <u>INVITATION AUX ÉLUS DE LA MRC</u>

L'invitation a été transmise aux élus.

14. AFFAIRES DIVERSES;

14.1 <u>DEMANDE DE DOMTAR</u>

La compagnie Domtar nous demande de leur transmettre les modifications s'il y a lieu de notre règlementation.

14.2 RENCONTRE AVEC LES PROPRIETAIRES DE LA RUE PARADIS

Une rencontre doit être prévue prochainement avec les personnes concernées de la Rue Paradis.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'une rencontre doit être prévue avec l'arpenteur et les personnes concernées.

15. <u>LISTE DE LA CORRESPONDANCE</u>;

- 1. Invitation municipalité St-Fortunat invitation au méchoui du Maire qui aura lieu le 22 septembre.
- 2. Activités offertes par l'Université du troisième âge.
- 3. Municito avec l'équipe de la Nouvelle Union est fière de vous présenter un outil simple et efficace vous permettant d'informer les citoyens.

- 4. Saint-Jean-Sur-Richelieu invitation au congrès de l'Association d'Urbanisme.
- 5. Rue Principale invitation au colloque annuel.

16. <u>Varia</u>;

16.1 RENCONTRE AVEC L'INSPECTEUR

16.2 ENVOIE D'UN CONSTAT A L'INSTALLATION SANITAIRE CLASSE D.

Attendu que certains rapports déposés par Copernic nous mentionnent qu'il y a des installations Sanitaires qui semblent ne pas être conformes.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Qu'un constat soit remis aux personnes concernées pour effectuer les réparations nécessaires.

17. <u>Période de questions ;</u>

18. Levée de la séance.

Sur proposition de Christine Marchand à 19h50

Procès-verbal d'une séance extraordinaire (CM 153.) du Conseil municipal de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue à la salle municipale, située au 13, chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, le mardi 25 septembre 2018 à 19 h00. Un avis de convocation a été remis à chacun des élus comme prescrit par la Loi.

Sont présents : Les conseillers(ère) Mme Christine Marchand, M. Claude Caron, M. Jonatan Roux M. Gilles Gosselin, sous la présidence de M. André Henri, maire.

Absent: M. Rémy Larouche, M. Michel Prince

Est également présente : Mme Thérèse Lemay, dg & secrétaire-trésorière.

Ordre du jour:

- 1. Ordre du jour
- 2. Demande de branchement au réseau d'aqueduc
- 3. Soumission pour travaux réfection dans le centre Urbain
- 4. Période de questions.
- 5. Levée de l'assemblée

1. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté.

Que l'ordre du jour demeure tel quel.

3. <u>DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU</u> <u>D'AQUEDUC</u>

Prendre note : que M. André Henri, maire se retire de la table du conseil à 19h05 pour les deux prochains sujets à l'ordre du jour portant les numéros 2 et 3, il a été de même pour les discussions en atelier de travail. Il est remplacé par Mme Christine Marchand, maire suppléant.

Attendu que M. Jean Lizée a déposé une demande pour se brancher au réseau d'aqueduc municipal.

Attendu que M. Lizée demeure dans la zone village et il accepte de payer les frais de branchement à partir du chemin qui donne accès au site d'assainissement des eaux usées.

Attendu que la municipalité va installer une valve en bordure du chemin qui donne accès au site d'assainissement des eaux usées.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire n'ayant pas voté et n'était pas présent.

4. SOUMISSION POUR TRAVAUX RÉFECTION DANS LE CENTRE URBAIN.

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 septembre 2018 à 15h à la salle municipale de Saints-Martyrs-Canadiens.

Attendu que nous avons reçu cinq (5) soumissions et chaque soumissionnaire était présent à l'ouverture des soumissions.

Attendu que les soumissionnaires sont les suivants avec les montants taxes incluses :

OPTION A

TGC=	525 933.02\$
GROUPE GAGNÉ CONSTRUCTION=	560 000.00\$
EMF=	730 626.19\$
EXCAVATION TOURIGNY=	529 415.86\$
CONSTRUCTION DE L'AMIANTE=	611 953.31\$

OPTION B

TGC=	439 356.27\$
GROUPE GAGNÉ CONSTRUCTION=	495 100.00\$
EMF=	629 941.99\$
EXCAVATION TOURIGNY=	474 018.15\$
CONSTRUCTION DE L'AMIANTE=	516 926.47\$

Attendu que les personnes suivantes étaient présentes à l'ouverture des soumissions:

M. Carl Jutras, ingénieur chez EXP, Mme Thérèse Lemay dg, M. Claude Caron conseiller siège # 4, et M. Pierre Ramsay, inspecteur municipal.

Attendu que M. Carl Jutras, ingénieur de la firme EXP a fait la vérification pour la conformité des soumissions et ils sont tous conformes.

Attendu que le choix des membres du conseil s'est arrêté sur la soumission déposée par T.G.C avec l'option B au coût de 439 356.27\$ incluant les taxes.

Sur proposition il est résolu à l'unanimité des conseillers présents. Le maire suppléant n'ayant pas voté.

Que la soumission retenue est celle de T.G.C avec la classe B au montant de 429 356.27\$

- 6. <u>Période de questions.</u>
- 7. Retour à la table de M. Maire André Henri à 19h 10
- 8. <u>Levée de l'assemblée</u>

Proposé par Gilles Gosselin à 19h 12.

MESSAGE IMPORTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE HEURES D'OUVERTURE MERCREDI DE 17 À 19 H DIMANCHE DE 10H À MIDI.



La boîte à livre fonctionne très bien. Cela vous permet de faire des échanges de volumes ou de jeux de société entre tous les citoyens de Saints-Martyrs-Canadiens. Le tout est offert

gratuítement.

Bienvenue à tous!





Cantine/ Restaurant & Dépanneur.

POUR PLUS D'INFORMATION, TÉLÉPHONE :

819-464-2899

Épicerie du coin vous offres!

Dépanneur, Boucherie, Produits maison, Produits de la Jambonnière

Ouvert du lundi au mercredi de 6h à 18h30 Ouvert du jeudi au dimanche de 6h à 20 h

> Déjeuners les samedis et dimanche de 8h à 11h30. Diner le vendredi midi

LA CANTINE

Ouvert du jeudi au dimanche de midi à 19h45 Voici le menu disponible de la cantine

Poutine, Poutine italienne, Galvaude, Frite,
Pizza toute garnie ou peppéroni, Hot dog, Hamburger,
Hamburger spécial Pete (fait à partir de viande de méchoui)
Burger de poulet, Rondelles d'oignon, Guédilles,
Doigts de poulet.

Téléphone; 819-464-2899

NOUVEAU!!!

A TOUS LES 1ER SAMEDI DU MOIS

(début 3 novembre)



SOUPER MÉCHOU!!!

(SUR RÉSERVATION SEULEMENT, POSSIBILITÉ DE COMMANDER POUR EMPORTER, 18\$/PERS.)

EPICERIE DU COIN

STS-MARTYRS-CANADIENS

819-464-2899

BESOIN DE PÂTÉS POUR LES FÊTES ??

RÉSERVEZ-LES III

TOURTIÈRES, PÂTÉ AU POULET, PÂTÉ MEXICAIN, PÂTÉ AU SAUMON

OU SI VOUS PRÉFÉREZ, COMMANDER VOTRE VIANDE HÂCHÉ POUR FAIRE

VOS PROPRES PÂTÉS!!

BŒUF BOURGUIGNON, RÂGOUT DE PATTES, PAIN DE VIANDE, ROASTBEEF, BROCHETTE DE BŒUF OU POULET

FONDU DE BŒUF, PORC ET POULET

TARTE AUX FRAISES, FRAISES ET RHUBARBE, POMMES, POMMES ET SUCRE, RAISINS, FRAMBOISES, BLEUETS

SUR DEMANDE: TARTE AU CITRON, CARAMEL, CHOCOLAT, AUX ŒUFS

NOS ACCOMPAGNEMENTS : SALADE DE CHOU, SALADE DE MACARONI,
RIZ AUX LÉGUMES

POSSIBILITÉ DE COMMANDER VOTRE BUFFET!!

EPICERIE DU COIN

STS-MARTYRS-CANADIENS

819-464-2899

CALENDRIER VIDANGE DE FOSSE

octobre										
D	D L M M J V									
	1	2	3	4	5	6				
7	8	9	10	11	12	13				
14	15	16	17	18	19	20				
21	22	23	24	25	26	27				
28	29	30	31							
				1						

novembre										
D L M M J V										
				1	2	3				
4	5	6	7	8	9	10				
11	12	13	14	15	16	17				
18	19	20	21	22	23	24				
25	26	27	28	29	30					

décembre									
D	D L M M J V								
						1			
2	3	4	5	6	7	8			
9	10	11	12	13	14	15			
16	17	18	19	20	21	22			
23	24	25	26	27	28	29			

Les cases en bleu sont les périodes destinées pour Saints-Martyrs-Canadiens.



Programme de vidange des fosses septiques dans la MRC d'Arthabaska



Tous les couvercles doivent être dégagés avant la semaine de vidange :

- ✓ Retirez la terre, la tourbe et tout autre objet se retrouvant autour ou sur les couvercles;
- ✓ Excavez la terre et la tourbe d'au moins 10 centimètres (4 pouces) tout autour des couvercles;
- ✓ Si vos couvercles sont situés sous une galerie, aménagez une trappe d'accès sur le dessus de la structure.







En hiver:

- ✓ Pelletez les couvercles en excavant d'au moins 10 centimètres (4 pouces) la neige et la terre tout autour;
- ✓ Pelletez un chemin d'accès vers la fosse pour l'opérateur;
- ✓ Assurez-vous que les couvercles soient dégagés pour toute la semaine prévue (en cas de tempête de neige, pelletez à nouveau les couvercles et le chemin d'accès);
- ✓ Ouvrez légèrement les couvercles et apposez un petit bâton afin d'éviter que les couvercles ne gèlent en place.

Un programme de la



Géré par



Opéré par

GAUDREAU

Concours photo

Encore cette année, nous organisons un concours photo pour notre prochain calendrier municipal de 2019. Le tout se déroulera le samedi 27 octobre prochain de 13h à 16h30 alors venez voter en grand nombre pour vos photos préférées. De plus, il y aura sur place divers exposants et des bonbons d'Halloween pour les tous petits.

Règlements du concours :

- Le concours est ouvert à tous!
- Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire de la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens.
- Les photographies devront être en format paysage et nous être envoyées en taille réelle (haute résolution), pour avoir une meilleure qualité d'impression au montage.
- Nous avons besoin de photographies de toutes les saisons.
- ➤ Limite de quatre photos par participant (petit conseil: si vous avez des photos qui se ressemblent, faites un choix et n'en mettre qu'une dans le concours, sinon vous perdez des chances de gagner, car le vote est divisé en 2 ou 3 pour le même genre de photo).
- ➤ Soyez originaux! Envoyez-nous des photographies de paysages, d'enfants, d'animaux, de gens qui s'amusent ou qui font des activités (comme la Traversée du Lac) et qui mettent en valeur notre région, des photos drôles ou humoristiques, faites-nous découvrir des coins inconnus, etc.
- Des prix seront distribués aux trois premières positions (selon le vote du public), ainsi que deux prix de participation de 15.00\$ (par tirage au sort).

1^{re} position : 75.00\$ 2^e position : 50.00\$ 3^e position : 25.00\$

Participez en grand nombre, vous avez jusqu'au **20 octobre** pour nous faire parvenir vos photos en format numérique soit : par courriel, sur clé USB ou encore sur CD et nous ferons l'impression de vos photos, pour avoir le même format pour tous. Pour plus d'information : **819-344-5171 (Sonia)**.

Courriel: sonia.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca





Artistes & artisans recherchés





Vous faites de la peinture, du vitrail, du dessin, de l'artisanat, du scrapbooking ou toutes autres formes d'art et vous voulez exposer et peut-être même vendre vos œuvres. Ou bien vous voulez nous faire connaître un produit. Nous vous donnons rendez-vous le samedi 27 octobre 2018 à la salle municipale de Sts-Martyrs-Canadiens entre 13h00 et 16h30. Vous devez réserver votre espace avant le 15 octobre 2018 soit par téléphone au : 819-344-5171 (demandez Sonia) ou par courriel à: sonia.lemay@saints-martyrs-canadiens.ca (nombre d'exposants limité et priorité aux gens de la municipalité). Cette journée est organisée pour faire connaître nos talents et nos produits locaux. De plus, il y aura en même temps 🕼 vote du public pour le concours photo pour notre prochatn calendrier municipal ainsi qu'une distribution de bonbons d'Halloween pour les enfants, alors vient nous montrer ton costume!











Invitation à tons à notre marché des artisans et à notre exposition photo

Samedi le 27 octobre de 13h00 à 16h30 à la salle municipale de Sts-Martyrs-Canadiens

Venez rencontrer nos artistes et artisans et venez voter pour vos photos préférées.

Sur place il y aura des exposants d'artisanats: tissage, vitrail, peinture, cartes de souhaits, etc. Des kiosques : de bijoux, de pyrographie sur bois, des produits alimentaires et plusieurs autres produits. Une bonne idée pour venir préparer vos emplettes pour le temps des Fêtes...

De plus, venez visiter notre exposition de photographies et prenez le temps de voter pour vos photos préférées, qui se retrouveront dans notre prochain calendrier municipal (édition 2019).

Nous soulignerons aussi l'Halloween en distribuant des bonbons aux enfants, alors venez nous montrer vos costumes d'Halloween...

Blewense à tous, on vous attend en grand nombre...



VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

FAITES-VOUS VACCINER SI VOUS ÊTES ÂGÉ DE 75 ANS OU PLUS Ou si vous vivez avec une maladie chronique

telle que le diabète, des troubles immunitaires, une maladie cardiovasculaire, respiratoire ou rénale.

ARTHABASKA-ET-DE-L'ÉRABLE



PORTEZ UN VÊTEMENT QUI PERMET DE DÉGAGER L'ÉPAULE ET APPORTEZ VOTRE CARTE D'ASSURANCE MALADIE ET VOTRE CARTE D'HÔPITAL.

VICTORIAVILLE

Povillon Agri-Sport - 400, boul Jutres Est 1" novembre 2018 8 h 30 a 15 h 30 10 novembre 2018 12 h 30 a 19 h 30 13 novembre 2018 12 h 30 a 15 h 30 14 novembre 2018 12 h 30 a 19 h 30 27 novembre 2018 12 h 30 a 19 h 30 27 novembre 2018 8 h 30 a 15 h 30

LYSTER

Salle des Chevaliers de Colombs - 114, rue Isabelle 2 novembre 2018 9 h à 11 h

LAURIERVILLE

Edifice Municipal - 140, rue Grenier 2 novembre 2018 13 h à 15 h

PLESSISVILLE

Centre Communautaire - 1745, avenue Fournier 5 novembre 2018 8 h 30 à 15 h 30 21 novembre 2018 12 h 30 à 19 h 30

STE-CLOTILDE-DE-HORTON Centre communautaire - 1. rue du Parc

6 novembre 2018 9 h à 11 h

NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE !

Planifiez votre rendez-vous en ligne au <u>clicsanté.ca</u>. Il est possible d'y réserver votre plage horaire pour vous faire vocciner contre la grippe. C'est simple et accessible.

SAINT-ALBERT

Pavillon Maurice Baril - 25, rue de Loisirs 6 novembre 2018 13 h à 15 h 15

SAINT-FERDINAND

Salle communautaire - 606, rue Principale 8 novembre 2018 14 h à 18 h 30

PRINCEVILLE

Salle Pierre-Prince - 120, rue Saint-Jean-Baptiste Sud 15 novembre 2018 11 h 30 à 18 h 30

DAVELUYVILLE

Centre communautaire - 1, 9° avenue du Lac 16 novembre 2018 11 h à 15 h

VILLEROY

Salle Firmin-Roy - 385, rue Principale

19 novembre 2018 9 h à 11 h

SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

Centre communautaire - 10, rue de l'Église 19 novembre 2018 9 h à 11 h

NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Salle Municipale - 830, rue Principale 19 novembre 2018 13 h à 15 h

INVERNESS

Salle des pompiers - 333, chemin Gosford Sud 19 novembre 2018 13 h à 15 h

KINGSEY FALLS

Salle municipale - 7, rue Tardif
20 novembre 2018 8 h 45 à 10 h 30

WARWICK

Local de l'Âge d'or - 154-A, rue Saint-Louis
22 novembre 2018 9 h à 11 h 30

TINGWICK

Local de l'Âge d'or - 32, rue Sainte-Marie 22 novembre 2018 13 h 30 à 15 h 15

SAINT-PIERRE-BAPTISTE

Salle Paroissiale - 1051, rue Principale 23 novembre 2018 9 h à 10 h 45

Vaccin gratuit pour certaines personnes. Pour plus de détails, consultez le : ciusssmcq.ca/vaccination

La vaccination, la melleure protection ensemble > de ouébec

outerstate de maté et de mertes et de mertes actuer et de mertes actuer et de mertes de Cantro-de-Québes Ouébec

CONVOCATION IMPORTANTE

Vous êtes invités à venir participer à la table ronde pour partager vos idées et besoins des personnes de 50 ans et plus de notre Municipalité.

UNE CONSULTATION PUBLIQUE AURA LIEU SAMEDI LE 27 OCTOBRE DE 13H À 16H.

Dans le but d'offrir un se vice adéquat à nos 50 ans et plus, une consultation publique et un échange d'idées nous permettrons d'étudier vos besoins dans le projet MADA, ceci dans l'objectif d'obtenir des aides financières.

Plusieurs sujets de discussions sont prévus

Lieu : Centre communautaire (salle municipale)

Date : Samedi le 27 octobre 2018

Heure: de 13h a 16 h

Toute personnes qui vont participer à cette rencontre auront droit à un léger gouter et participation à un tirage.



Mots cachés d'Halloween

HALLOWEEN

c	A	U	c	Н	E	M	A	R
М	Ε	Н	N	L	U	N	E	Р
0	F	0	U	F	R	T	E	R
N	E	R	1	A	R	U	E	D
S	R	R	Т	0	R	1	E	1
Т	В	E	S	R	C	E	T	A
R	М	U	Υ	R	E	F	N	В
E	0	R	0	E	A	Ł	A	Ł
S	S	S	F	N	T	E	Н	E

Liste des mots cachés :

fée
elfe
lune
nuit
peur
sort
hanté
diable
sombre
sorcier
horreur
monstres
cauchemar

Trouve le mot caché!





PUBLICITÉ

CAMP BEAUSÉJOUR: Tel: 418-458-2646

CONSTRUCTION GÉRALD JUTRAS

(RBQ 5671-9313-01) Tél.: 819-552-2044

CARRIÈRE SAINTS MARTYRS ERG

Tél.: 819-344-5213

ÉBÉNISTERIE C. ST-LAURENT INC

TÉL.: 819-740-9283

ENTRETIEN GÉNÉRAL LEMAY (Patrick)

TÉL.: 819-352-0226

ÉRABLIÈRE RE PAU

TÉL.: 819-344-5589

ÉPICERIE DU COIN

Propriétaire Danielle & Pierre

TÉL.: 819-464-2899



AVIS PUBLIC

Un avis est présentement donné par Madame Thérèse Nolet Lemay, directrice générale de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et demeurant à Saints-Martyrs-Canadiens.

Que le règlement # 278 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été adopté le 8 octobre 2018. Il peut être consulté sur place pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné ce 19 octobre 2018

Par Thérèse Nolet Lemay dg